



Villes de Colombes et de Nanterre Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France

OLYMPIADE CULTURELLE

APPEL A CANDIDATURE

En direction d'un artiste ou collectif d'artistes en vue d'une résidence-mission **dans le cadre de l'Olympiade Culturelle** sur la thématique suivante :

" Préparer la Ville à l'accueil des JOP 2024 avec ses habitants ».

Pour la ville de Colombes :

L'appel à projet concerne l'année 2022/2023

OU

Pour la ville de Nanterre

L'appel à projet concerne les années 2022/2024

CADRE DE LA RESIDENCE MISSION

Les villes de Colombes et de Nanterre, toutes deux labellisées "Terre de Jeux 2024", seules villes du département des Hauts-de-Seine à compter des sites olympiques, sont engagées activement dans l'Olympiade Culturelle (*voir annexe 5*).

- La ville de Colombes accueillera les épreuves de hockey sur gazon au sein du Stade départemental "Yves du Manoir" (actuellement en rénovation), ainsi que les entraînements des équipes de natation artistique au sein de sa piscine municipale (actuellement en rénovation).

- La ville de Nanterre accueillera à Paris La Défense Arena les épreuves de natation sportives, suivies du tournoi final de waterpolo, pour les jeux olympiques puis pour la para-natation pendant les jeux paralympiques. La Ville est aussi site d'entraînement des délégations.

Dans ce cadre, et avec le soutien de la Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France, Nanterre et Colombes souhaitent chacune sur leur territoire mettre en place une résidence-mission mêlant art et sport, portée par un artiste ou collectif d'artistes d'Île-de-France.

La résidence-mission a pour finalité de permettre aux habitants de vivre une expérience sensible et originale, en contribuant, aux côtés des artistes, à la réalisation d'une œuvre/restitution collective.

Il s'agit d'une résidence-mission **d'éducation artistique et culturelle ouverte à tous les publics**, à Nanterre ou à Colombes, sur le thème : **« Préparer la Ville à l'accueil des JOP 2024 (juillet à septembre 2024) avec ses habitants.**

La proposition de l'artiste ou du collectif d'artistes devra mixer culture et sports, et favoriser autant que possible les rencontres et les croisements de regard entre les habitants amateurs de sports et d'arts, ainsi que les passerelles entre les équipements dédiés, et leurs publics.

L'artiste ou le collectif d'artistes s'attachera également à valoriser dans son projet, les valeurs communes aux deux secteurs, arts et sports : engagement, performance, dépassement, respect, inclusion, altérité, partage, convivialité...

L'artiste ou le collectif devra enfin, par l'objet culturel et artistique, permettre aux habitants de s'approprier l'enjeu des jeux Olympiques et Paralympiques, de se projeter vers cet évènement international d'ampleur et de contribuer à son accueil et sa valorisation sur le territoire.

A Nanterre peuvent candidater un artiste ou un collectif d'artistes travaillant dans le champ spécifique des arts visuels.

Les arts visuels englobent dessin, peinture, sculpture, installation, performance, photographie, cinéma, art numérique et sonore ainsi que les champs voisins des arts graphiques, des arts appliqués, des arts décoratifs et de l'architecture.

La Ville de Nanterre souhaite par ailleurs développer une démarche au long cours et mener le projet artistique sur deux années consécutives, jusqu'en juin 2024.

L'artiste ou le collectif artistique candidat pour la Ville de Nanterre, devra donc tenir compte de cette orientation et présenter un projet sur deux années.

Pour autant, **la période de décembre 2022 à juin 2023** sera soumise à une évaluation par le COPIL qui décidera de la bonne poursuite du projet, ou de sa mise à l'arrêt, dans ce cas un nouvel appel à projet sera lancé pour la période décembre 2023 - juin 2024.

L'artiste ou le collectif d'artistes devra s'emparer des enjeux cités ci-dessous pour penser la mise en œuvre de son projet et ses zones d'interventions sur les territoires de la ville choisie, en accord avec les partenaires.

1/ ENJEUX

Le projet porté par l'artiste ou le collectif d'artistes devra répondre aux enjeux communs aux deux villes :

1. rendre les habitants acteurs de la préparation à l'arrivée des jeux
2. développer les synergies entre les acteurs du monde culturel et sportif afin de décloisonner les disciplines
3. favoriser l'accès à la pratique artistique et sportive pour tous
4. développer du lien social et intergénérationnel
5. favoriser le rapprochement des publics de Colombes et Nanterre et la circulation de leurs habitants dans un contexte olympique commun, notamment par le biais du partenariat RATP déjà existant (ligne de bus 304 et 378).

2/ PUBLICS VISES

Ces actions doivent favoriser les liens intergénérationnels (enfants, jeunes, adultes, seniors), inter-structures (croisements entre les publics des univers artistiques et sportifs) et enfin développer le lien entre les colombiens et les nanterriens (*voir annexe 4*).

3/ DISPONIBILITÉ DU COLLECTIF

La résidence-mission est organisée à des fins d'éducation artistique et de développement culturel en faveur des habitants.

Elle repose sur une grande disponibilité de l'artiste ou du collectif d'artistes, et sur son expertise dans la conduite de projet artistique et participatif en milieu urbain.

L'artiste ou le collectif d'artistes retenu pour chaque ville devra comprendre en son sein un administrateur, dont les missions seront dédiées à l'organisation et la coordination générale de l'ensemble du projet (gestion, suivi, évaluation).

Soutenu par la coordinatrice de Nanterre, l'administrateur devra également tenir compte des impératifs de calendrier et suivi de projet de la ville pour laquelle il candidate.

4/ LE PROJET PRÉSENTÉ DOIT REpondre A 3 CRITERES

- Utiliser le sport comme objet ou support d'expression artistique
- Se tenir dans un lieu sportif ou un lieu accueillant un évènement sportif
- Mettre en lumière les valeurs communes entre le sport et les arts

L'objectif de la résidence-mission est donc de mener un **travail artistique collaboratif avec le milieu sportif de la ville en initiant les habitants** et en décroissant les univers.

Elle devra, par exemple, faire émerger des propositions artistiques et culturelles dans des lieux non dédiés (gymnase, stades, salles sportives, terrains, club-houses, etc.) et/ou valoriser des pratiques sportives dans des lieux non dédiés (centres d'arts, salles de spectacles, médiathèques, conservatoires, studios, musées, etc).

5/ PARTICIPATION DES HABITANTS

L'artiste ou le collectif d'artistes devra organiser et planifier des ateliers avec les habitants à l'aide de la coordinatrice et en fonction des disponibilités des partenaires locaux.

Pour le bon déroulement du projet, la **présence physique** de l'artiste ou d'un membre du collectif d'artistes sera **impérative** lors des temps de rencontres liés à la période d'appropriation du territoire.

6/ FINANCEMENT

La résidence-mission disposera d'un budget de 21 000 € TTC pour chaque période (De décembre 22 à juin 23 et de décembre 23 à juin 24), permettant de financer :

- la mise en place des ateliers et de la restitution fin juin
- les temps de rencontres avec les partenaires sur le territoire
- les temps de coordination nécessaire au bon déroulement du projet (réunions, mails, rdv téléphoniques)
- la gestion administrative liée à la résidence-mission (suivi comptable du projet, versement éventuel de la rétribution au partenaire sportif, rédaction du bilan, etc.)
- la création de supports de communication, avec l'aide du service communication de la ville
- l'aide à la communication du projet (ex : diffusion des supports lors d'ateliers, travail de médiation auprès des partenaires)
- la production (matériel **recyclable** utilisé si possible pour les ateliers et la restitution/œuvre)

7/ ACCOMPAGNEMENT PAR LES VILLES

La Direction du Développement Culturel de Nanterre est l'opérateur de la résidence-mission.

Pour Nanterre, **une coordinatrice du dispositif** a en charge l'accompagnement de l'artiste ou du collectif d'artistes auprès des partenaires, le suivi des questions administratives et techniques (en lien avec le/la référent.e administrative de l'artiste ou du collectif), et assure la mise en œuvre du plan de communication en lien avec l'artiste ou le collectif d'artistes, afin d'assurer la promotion et la valorisation du projet.

En lien avec son projet global, l'artiste ou le collectif d'artistes en résidence pourra par ailleurs s'appuyer sur **un réseau d'acteurs culturels et sportifs ressources** dans la ville, identifié par la coordinatrice référente du projet.

A consulter, en annexes, une première présentation non exhaustive des réseaux culturels et sportifs ressources (Annexes 2 + 3).

Un **comité de pilotage** a en charge la sélection du lauréat, l'évaluation de la bonne mise en œuvre globale de la résidence-mission.

Il rassemble, pour chacune des deux villes, les élus concernés, les coordinatrices des Olympiades de Nanterre et de Colombes, les représentants des directions de la culture et des sports, les responsables des structures ressources et membres des réseaux culturels et sportifs locaux, un représentant de la DRAC Île-de-France.

Enfin, des **comités techniques** (rassemblement des acteurs et partenaires locaux) se réunissent pour assurer le suivi et l'organisation du projet dans chaque ville.

Organisées et pilotées par les coordinatrices au sein de chaque ville, les réunions de ces deux comités sont à programmer en fonction du calendrier prévisionnel du projet.

Au lancement du projet, un calendrier prévisionnel devra être établi, pour permettre la programmation des différentes étapes, la promotion des actions et de l'œuvre / restitution d'une part, le suivi et l'évaluation du projet d'autre part.

8/ MODALITE DE PAIEMENT

L'artiste ou le collectif d'artistes choisit son mode de rémunération en fonction de l'activité exercée : salariat dans le cadre d'un contrat de travail, rémunération par le biais de l'AGESSA ou de la MDA au titre des activités accessoires ou contractualisation avec une structure intermédiaire. Il est également possible de combiner différents modes de rémunération.

L'artiste ou le collectif d'artistes doit être autonome dans ses déplacements.

Les frais de déplacement sur le territoire de la ville sont pris en charge (transports en commun et/ou carburant sur justificatif, prêt ponctuel de véhicules municipaux si besoin).

En revanche, les frais de déplacement du lieu d'habitat personnel de l'artiste ou du collectif d'artistes au territoire de mission, ainsi que les repas, sont à sa charge.

L'artiste ou le collectif d'artistes dispose d'un accès au restaurant municipal pour ses repas le midi à Nanterre (environ 4 € par repas).

9/ CADRE JURIDIQUE

Un contrat de résidence spécifiant les engagements respectifs de la ville et de l'artiste ou du collectif d'artistes sera signé avant le début de la résidence-mission.

10/ MODALITES DE CANDIDATURE

Les éléments à fournir sont :

- un curriculum vitae de l'artiste ou du collectif d'artistes, mettant en valeur les différents types d'expériences de médiation auprès des publics,
- un dossier de présentation de la démarche du candidat et de sa production préexistante,
- une note d'intention présentant les premières orientations artistiques, stratégiques, médiatiques et organisationnelles du projet fondé sur le thème « Olympiade Culturelle » : **Préparer la Ville à l'accueil des JOP 2024 avec ses habitants**. Cette note devra également tenir compte des particularités des territoires de la ville, pour laquelle l'artiste ou le collectif d'artistes candidate.
- Un budget prévisionnel faisant apparaître notamment l'estimation des dépenses d'honoraires, de production, et de rétribution éventuelle au partenaire sportif.

Le dossier artistique doit impérativement être proposé sous format numérique (PDF ou lien web).

Dans le cas où le candidat souhaite enrichir cet envoi d'un DVD, d'un CD ou d'une clé USB pour les œuvres audiovisuelles et/ou sonores, il le précise dans son envoi électronique et adresse ces pièces par voie postale.

MISE EN ŒUVRE DE LA RESIDENCE MISSION SUR LE TERRITOIRE DE NANTERRE

11/ CALENDRIER

La temporalité de la résidence, à affiner avec le collectif, devra comprendre impérativement les étapes suivantes :

- Début décembre 22 à fin janvier 23 : période d'**appropriation** (rencontre des partenaires, des acteurs sportifs locaux, mise en place du calendrier des ateliers)
- Février 23 à fin mai/début juin 23 : période de **réalisation** du projet (ateliers face aux habitants)
- Juin 23 : Préparation de la restitution
- fin juin 23 : **restitution** (date à déterminer en cours de projet avec la coordinatrice du projet au sein de la ville)
- juillet 23 : Evaluation de fin de résidence : décision de poursuite du projet jusqu'en juin 2024, ou de sa mise à l'arrêt (relance d'un appel à projet pour la période décembre 2023 – juin 2024, le cas échéant).

12/ ORGANISATION / PERIMETRE D'INTERVENTION DU PROJET

- **1ERE ANNEE 2022/2023 :**

En lien avec à minima 1 acteur sportif (Direction des Sports, Association...)

- 14 ateliers de 3h :
 - 6 quartiers visés : Chemin De l'île, République, Petit Nanterre, Vieux-Pont / Centre, Boule Champs-Pierreux, Mont Valérien (2 ateliers par quartier = 12 ateliers)
 - 2 Fêtes des Parcs (Bords de Seine et Chenevreux) : 1 atelier par fête
- 6 RDV préparatoires : 1 par quartier (**3h max** – 1 intervenant max)
- 1 restitution par quartier + 1 restitution générale (Toute Ville)

- **LA 2^{NDE} ANNEE 2023/2024 (Calendrier à préciser ultérieurement) :**

En lien avec à minima 1 acteur sportif (Direction des Sports, Association...)

- 13 ateliers de 3h :
 - o 4 quartiers visés : Université, Parc Nord, Parc Sud, Les Groues (2 ateliers par quartier = 8 ateliers)
 - o 1 atelier Fête des Parcs (André Malraux)
 - o 4 ateliers « Toute Ville » à **l'Espace d'Art La Terrasse**
- 4 RDV préparatoires (3h max – 1 intervenant max) : 1 par quartier
- 1 restitution par quartier + 1 restitution générale (Toute Ville)

L'ensemble du dossier est à adresser pour Nanterre jusqu'au 19 octobre 2022 au plus tard par envoi électronique, à l'adresse suivante : lilia.cohendecerisy@mairie-nanterre.fr

Par envoi postal, pour les documents physiques complémentaires uniquement, à l'adresse suivante

A l'attention de **Lilia Cohen Decerisy**

Maison de la Musique de Nanterre - Direction du Développement Culturel,
10, rue des anciennes-mairies 92 000 Nanterre

Les candidats sélectionnés pour Nanterre seront reçus par le comité de pilotage : le vendredi 18 novembre 2022 (lieu à préciser).

Le résultat de la sélection sera communiqué quelques jours plus tard.

Les éléments transmis par les candidats non retenus seront restitués, sur demande.

Pour plus d'informations à Nanterre :

Lilia Cohen Decerisy, Coordinatrice des projets d'Education Culturelle et Artistique (EAC) « Tout public »
Direction du Développement Culturel – Mairie de Nanterre

Téléphone : 06 14 87 32 41

Courriel : lilia.cohendecerisy@mairie-nanterre.fr

Pour découvrir l'appel à projet de la ville de Colombes, rdv sur le site de la Drac Ile-de-France, rubrique "Aides et Démarches" > "Appels à projets."

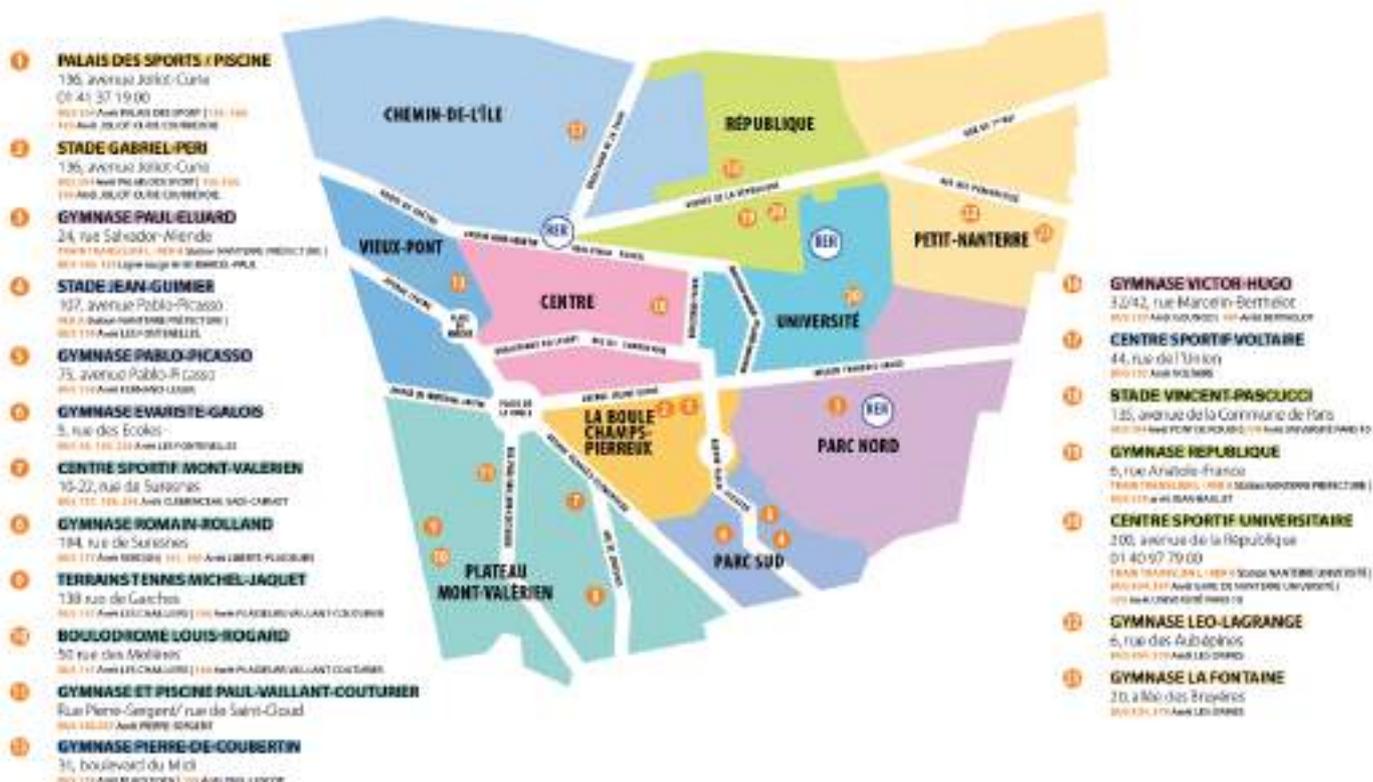
1. Présentation de la ville de Nanterre, page 8
2. Nanterre et son réseau culturel, page 9
3. Nanterre et son réseau sportif, page 10
4. Partenariat avec la RATP, page 11
5. Lien numérique pour comprendre ce qu'est l'Olympiade Culturelle, page 12
6. Liste des actions Olympiade Culturelle envisagées par la DDC, page 13

Comptant plus de 96 000 habitants, sixième ville d'Île-de-France, ville préfecture des Hauts-de-Seine, Nanterre est aussi un pôle d'emplois d'envergure (environ 85 000 salariés), une ville universitaire (31 753 étudiants) et un pôle d'équipements majeurs. Elle se caractérise par une démographie dynamique et une part importante de jeunes au sein de sa population (27% de la population a moins de 20 ans et 43% moins de 30 ans). Si habitants, salariés et étudiants se côtoient sur un territoire attractif de la métropole, les contrastes sociaux restent un sujet largement préoccupant (21% de la population vit sous le seuil de pauvreté). Engagée depuis de longues années dans une importante phase de rénovation urbaine et sociale concernant quatre quartiers inscrits en géographie prioritaire (Université, Chemin de l'Île, Parc et Petit-Nanterre) mais aussi dans de vastes projets d'aménagement (projet Seine Arche, gares, transports, Groues ...), Nanterre est donc en profonde mutation depuis le début des années 2000. Sa politique culturelle est forte, à la fois à travers ses institutions et à travers son action culturelle territoriale. Elle accompagne de plus en plus le développement urbain.

NANTERRE : ACTEURS SPORTIFS LOCAUX RESSOURCES

- **Laura Thomas** : Coordinatrice de territoire danse et pratiques urbaines : 01.41.37.44.55
Laura.thomas@mairie-nanterre.fr
- **Elsa Garel** : Coordinatrice sportive du territoire Sud- Est (quartiers : Parc Nord et Parc Sud/Les Groues) :
06 18 45 20 99/elsa.garel@mairie-nanterre.fr
- **Julien Cayez** : Coordinateur sportif du territoire Nord-Est (quartiers : République / Petit Nanterre/Nanterre Université/Les Groues) : 06 03 26 39 19/julien.cayez@mairie-nanterre.fr
- **Annie Nottre** : Coordinatrice du territoire Nord-Ouest (quartiers : Chemin de l'île/Vieux Pont-Centre) : tel ?
annie.nottre@mairie-nanterre.fr
- **Frédéric Boclet** : Coordinateur Sud-Ouest (quartiers : Mont Valérien/Boule Champs Pierreux) : tel ?
Frederick.boclet@mairie-nanterre.fr

Plan des équipements sportifs municipaux



<https://www.esnanterre.com/inscriptions/plan-guide-esn/>

PARTENARIAT AVEC LA RATP

Nous avons créé un partenariat avec la RATP dans le cadre d'un dispositif d'éducation artistique et culturel : le CLEA en 2020/22.

Le partenariat s'articulait autour de deux axes :

- une journée rencontre des collégiens de Nanterre et Colombes
- un affichage annonçant les restitutions CLEA, dans les bus qui relient nos 2 territoires et affiches imprimées par la RATP.

Lors de la rencontre inter-collèges Colombes Nanterre, un bus RATP a affrété les jeunes d'une ville à l'autre dans le but de découvrir les réalisations artistiques de chacun.

Des ambassadeurs RATP ont organisé l'animation d'un quizz RATP et ont créé du lien entre collégiens lors de cette journée partenariale.

Dans la perspective de l'Olympiade Culturelle, nous nous sommes mis d'accord avec Colombes et la RATP, pour renouveler cette collaboration, qui de nouveau doit développer ce lien existant entre nos deux villes (*cf.1- ENJEUX-point 5*).

Des actions partenariales éventuelles ont été abordées comme un bus- sorte « de stade ambulant » qui traverserait les 2 collectivités, dans le but d'initier les habitants et essentiellement les 18/25 ans à la pratique d'un sport.

Ou la mise à disposition d'un bus, avec chauffeur et ambassadeurs, qui permettrait l'accessibilité, la circulation des habitants sur nos deux territoires ; et les inviterait à découvrir les œuvres artistiques et sportives de nos résidences missions respectives.

L'OLYMPIADE CULTURELLE : QU'EST-CE QUE C'EST ?

3

OLYMPIADE CULTURELLE

PRÉSENTATION DE L'OLYMPIADE CULTURELLE

PARIS2024

DOMINIQUE HERVIEU
Directrice en charge de la
Culture

L'OLYMPIADE CULTURELLE DE PARIS 2024

UN PONT ENTRE L'ART
ET LE SPORT



OLYMP
PIADE
CULTU
RELLE



3 IDÉES GUIDENT L'AMBITION DE L'OLYMPIADE CULTURELLE

ÉTONNER ET ÉMOUVOIR

- En inventant sans cesse de nouvelles collaborations ou hybridations entre les arts et les sports (nouveaux formats, nouveaux lieux, projets participatifs, œuvres à pratiquer, créations « hors norme »).
- En s'appuyant sur les valeurs olympiques et paralympiques telles que l'excellence, l'universalisme, la participation et la diversité.
- En révélant, à l'image du sport, l'excellence de la création artistique française.

UNE OLYMPIADE CULTURELLE D'UNE NOUVELLE ÈRE

- En créant une identité culturelle et un imaginaire fort pour se projeter dans Paris 2024, des Jeux plus responsables sur le plan environnemental et social, solidaires et inclusifs.
- En s'engageant avec les nouvelles générations pour les mutations du monde.
- En valorisant la place de la création dans la société.

ACCUEILLIR LES TERRITOIRES, ACCUEILLIR LE MONDE

- En faisant de l'Olympiade Culturelle un catalyseur sur l'ensemble du territoire français, pour que la culture soit au rendez-vous d'un événement unique et planétaire dans sa forme la plus inventive et la plus démocratique.
- En faisant participer tous les corps, jeunes et âgés, valides et en situation de handicap, sportifs ou non sportifs pour partager nos valeurs communes et écrire les Jeux ensemble.
- En accueillant la planète au service du multiculturalisme et de la diversité culturelle.



UN PROJET CULTUREL ÉMINEMMENT COLLECTIF

La programmation de l'Olympiade Culturelle sera le résultat d'un travail commun engageant tant les parties prenantes (la Ville de Paris, les collectivités hôtes des épreuves olympiques et paralympiques, l'État) que les nombreuses entités labellisées Terre de Jeux 2024 qui souhaitent s'engager dans l'aventure des Jeux.



UN PROJET CULTUREL COCONSTRUIT

Avec les instances de Paris 2024

La Commission culturelle des Parties Prenantes

Le COPIL Territoires

Le Mouvement sportif français

Le CIO

L'IPC



UN PROJET CULTUREL OUVERT À TOUS

Acteurs culturels

Artistes

Opérateurs culturels

Les partenaires de Paris 2024

C

H

R

P

01 GRANDS PRINCIPES

T

B

E

LE CADRE GÉNÉRAL

Des projets qui créent
des liens entre art et sport,
avec Paris 2024

POUR INTÉGRER L'OLYMPIADE
CULTURELLE, UN PROJET
CULTUREL OU ARTISTIQUE
DOIT RÉPONDRE À L'UN DES
3 CRITÈRES SUIVANTS :

ARTS DES SPORTS

UTILISER LE SPORT COMME OBJET OU SUPPORT D'EXPRESSION ARTISTIQUE

Exemple : une exposition de
photographies mettant en lumière
des parcours d'athlètes.



© Oli Scarff/Getty Images

**SE TENIR DANS UN LIEU SPORTIF
OU EN LIEN AVEC UN
ÉVÉNEMENT SPORTIF**

Exemple : un concert organisé lors
de la Journée Olympique.

ARTS
SPORTS
OBT



©Jeff J Mitchell/Getty Images

ARTS DES SPORTS

METTRE EN LUMIÈRE LES VALEURS COMMUNES ENTRE LE SPORT ET LA CULTURE

Exemple : création artistique à partir
des valeurs d'universalisme,
d'inclusion, de diversité culturelle,
d'excellence...



© janiecbros/Getty images

LES TROIS AXES FORTS DE L'OLYMPIADE CULTURELLE

Les principes-clés proposés aux acteurs culturels
et aux sportifs pour créer les projets labellisés
Olympiade Culturelle :

INVITER
SE DÉPLACER
PARTICIPER



LES TROIS AXES FORTS DE L'OLYMPIADE CULTURELLE

Les principes-clés proposés aux acteurs culturels et aux sportifs pour créer les projets labellisés Olympiade Culturelle :

INVITER

SE DÉPLACER

PARTICIPER

- Les artistes invitent les sportifs et inversement
- Les artistes et sportifs invitent les cultures du monde
- Les enfants invitent les adultes à partager des projets intergénérationnels
- Les écoles d'art invitent des personnalités du monde du sport
- Les artistes en situation de handicap invitent ceux qui ne le sont pas.
- Les formes sportives (relais, marathon, duel, équipes...) s'invitent dans les formes artistiques...

LES TROIS AXES FORTS DE L'OLYMPIADE CULTURELLE

Les principes-clés proposés aux acteurs culturels et aux sportifs pour créer les projets labellisés Olympiade Culturelle :

INVITER

SE DÉPLACER

PARTICIPER

- Les arts vivants, formes festives, expositions, films investissent l'espace public
- Les publics découvrent des propositions artistiques dans des lieux inattendus, prestigieux, secrets ou insolites
- Les écoles d'art investissent les terrains de sport, les résidences d'artistes se développent dans les clubs sportifs
- Les artistes créent une forme scénique et une adaptation en déambulation dans la ville
- Les propositions artistiques se déplacent d'un territoire à l'autre, d'une ville à l'autre, d'un arrondissement à l'autre...

LES TROIS AXES FORTS DE L'OLYMPIADE CULTURELLE

Les principes-clés proposés aux acteurs culturels et aux sportifs pour créer les projets labellisés Olympiade Culturelle :

INVITER

SE DÉPLACER

PARTICIPER

- Participer à des expériences inédites avec des artistes
- Participer à un débat, une conférence, un échauffement de spectateurs, une fête, une visite de coulisses, une initiation, une rencontre avec les artistes et les sportifs...
- S'engager comme participant à des œuvres collectives, des performances artistiques...

LISTE DES ACTIONS OLYMPIADES DE LA DIRECTION DU DEVELOPPEMENT CULTUREL

- Collectif urbain de Nanterre (services municipaux des sports, de la jeunesse et culturel)
- Nanterious break (battle international de breakdance)
- Battle afro Kalyptyk
- La résidence du chorégraphe Fouad Boussouf
- Urban attitude
- Les rendez-vous Hip-Hop
- Festival Parade(s)
- Le réseau des médiathèques
- L'espace d'art : La Terrasse
- Archives et Patrimoine